

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le département de l'agriculture et du commerce avait reçu de divers centres commerciaux des réclamations contre les prétentions de l'administration des douanes, qui exigeait le droit de statistique à raison de 10 c par colis pour des lins et étoupes en balles, au lieu de percevoir le droit habituel de 10 c. par 1,000 kilg. La Patrie dit que reconnaissant le bien fondé de cette réclamation, le ministre du commerce vient de prévenir les intéressés qu'à l'avenir l'administration des douanes percevra le droit de 10 c. par 1,000 kilog. et non par colis ou ballot.

Jurisprudence.

Vol. — Remise par un idiot. Le sieur Mercier devait recevoir d'une idiote une pièce de 5 centimes. Cette idiote ayant, par le payer, ouvert son porte-monnaie qui renfermait une pièce de 20 francs, le créancier se fit remettre cette pièce en disant qu'elle était une pièce de 5 centimes.

Un arrêt du 18 mai dernier a reconnu que le procédé reproché au sieur Mercier était bien un vol.

Voici les termes de la décision : « Attendu, en droit, que s'il est de principe que, pour constituer un vol, il faut la soustraction ou l'appropriation frauduleuse de la chose d'autrui, à l'insu et contre le gré du propriétaire, et que cette appropriation ne se rencontre pas dans le cas où la chose, remise volontairement faite, même par suite d'une erreur, par le propriétaire ou le légitime possesseur, est frauduleusement retenue par celui qui l'a reçue, il est impossible d'assimiler à une remise volontaire, même erronée, la remise faite par une personne en état de démence, par une idiote, qui n'a pas eu conscience de son acte, et n'y a apporté qu'une volonté quasi animale, de telle sorte que la personne qui fait la remise n'est qu'un instrument passif à l'aide duquel celui-là même qui reçoit la chose, l'approprie, en réalité, frauduleusement.

« Attendu, en fait, que Mercier avait été déclaré par les premiers juges coupable du vol d'une pièce de 20 fr. et condamné à six jours d'emprisonnement par application des articles 279, 401 et 463 du code pénal, par le motif que si la pièce lui avait été volontairement remise, cette remise lui avait été faite par une idiote qui n'avait agi qu'à son insu et qu'il avait été à raison de son insensibilité d'esprit, dans l'impossibilité de distinguer une pièce de 20 fr. d'une pièce de 5 centimes, qu'elle avait remis à l'inculpé; que par l'arrêt attaqué, la décision des premiers juges a été infirmée et l'inculpé acquitté, ce qui est préjudiciable à l'ordre public, en ce qu'il n'est pas possible de distinguer une remise volontaire de sa remise frauduleuse, qui est l'élément essentiel du délit de vol. »

LETRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix. Paris, 10 juin. L'amendement Gambetta à la loi municipale va passer certainement pas. Les différents groupes de gauche sont disposés à entrer en transaction avec le cabinet.

Paris, 10 juin. L'amendement Gambetta à la loi municipale va passer certainement pas. Les différents groupes de gauche sont disposés à entrer en transaction avec le cabinet.

Paris, 10 juin. L'amendement Gambetta à la loi municipale va passer certainement pas. Les différents groupes de gauche sont disposés à entrer en transaction avec le cabinet.

Paris, 10 juin. L'amendement Gambetta à la loi municipale va passer certainement pas. Les différents groupes de gauche sont disposés à entrer en transaction avec le cabinet.

Paris, 10 juin. L'amendement Gambetta à la loi municipale va passer certainement pas. Les différents groupes de gauche sont disposés à entrer en transaction avec le cabinet.

Paris, 10 juin. L'amendement Gambetta à la loi municipale va passer certainement pas. Les différents groupes de gauche sont disposés à entrer en transaction avec le cabinet.

Paris, 10 juin. L'amendement Gambetta à la loi municipale va passer certainement pas. Les différents groupes de gauche sont disposés à entrer en transaction avec le cabinet.

Paris, 10 juin. L'amendement Gambetta à la loi municipale va passer certainement pas. Les différents groupes de gauche sont disposés à entrer en transaction avec le cabinet.

Paris, 10 juin. L'amendement Gambetta à la loi municipale va passer certainement pas. Les différents groupes de gauche sont disposés à entrer en transaction avec le cabinet.

Paris, 10 juin. L'amendement Gambetta à la loi municipale va passer certainement pas. Les différents groupes de gauche sont disposés à entrer en transaction avec le cabinet.

Paris, 10 juin. L'amendement Gambetta à la loi municipale va passer certainement pas. Les différents groupes de gauche sont disposés à entrer en transaction avec le cabinet.

lement de ses chefs, mais aussi de ses camarades et de ses subordonnés du 46^e régiment de mobiles, et je suis l'interprète des anciens compagnons d'armes d'Eugène Watinne en exprimant leurs sentiments.

De 11 heures du matin à 3 heures 1/2 du soir, il fut exposé au feu meurtrier de l'ennemi. Frappé d'un coup de feu, qui eut pu être mortel, il fut miraculeusement préservé, et dut en partie le salut à son zèle pour le service.

Pourquoi la mort l'épargna-t-elle ce jour-là où il s'offrit si généreusement à elle, et où il était si naturel qu'elle le moisonnât ? Et pourquoi l'a-t-elle si impitoyablement et si soudainement frappé le 4 juin ?

Hélas, Messieurs, les décrets de la Providence sont impénétrables. Une pensée doit nous fortifier : tout semble finir au tombeau, mais en vérité tout recommence au delà de la tombe.

Vous, mère inconsolable d'avoir perdu votre fils bien-aimé, espérez le revoir dans la vie éternelle.

Vous, jeune épouse, brisée comme une tige nouvelle par la chute du chêne qui la protégeait ! courage ! vivez pour ses enfants.

Vous, frères et sœurs, parents et amis explorés, raffermissez vos cœurs, et avec la prière la plus ardente de nos âmes supplions Dieu de nous unir, un jour, à Eugène Watinne dans l'éternité.

Adieu ! Eugène Watinne, adieu !

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M^{me} Augustin Morel. Cette mort imprévue est venue la surprendre, hier, dans un petit voyage qu'elle faisait en Belgique.

M^{me} Morel est morte subitement à Bruxelles.

Les personnes qui assistaient, ce matin, à Saint-Christophe, de Tourcoing, à la messe de huit heures, ont été douloureusement étonnées...

Nous publions aujourd'hui, à notre troisième page, les résultats du concours international de tir donné par le Cercle des Carabiniers roubaixiens.

Les huit premiers prix ont été obtenus par des tireurs qui ont fait 25 points (maximum) M. Delsaux de Valenciennes, le 3^e lauréat du tir à la cible à volonté, a aussi fait 25 points dans une après-midi; ce qui porte à neuf, le nombre des tireurs ayant atteint le maximum de points.

On peut dire sans rien exagérer que jamais résultats aussi magnifiques n'ont été vus dans un concours. Ils ont été envoyés à M. le ministre de la guerre.

Les progrès des tireurs français sont, du reste, incontestables et ces faits prouvent d'une manière évidente que leur adresse a atteint des proportions vraiment remarquables.

Nous exprimons le vœu en terminant de voir le Cercle des Carabiniers Roubaixiens, s'étendre et s'accroître en adhérents.

Puisse le salut de la Patrie exiger que tous les citoyens portent les armes, apprenons tous à devenir de bons et utiles soldats.

La société de gymnastique de Roubaix se propose de donner une fête internationale, le 6 août prochain, à l'occasion de nos fêtes communales.

L'administration municipale offre une médaille d'argent (grand module) à chaque société prenant part à la fête, et des primes à tirer au sort dans l'ordre suivant :

4^e Une prime de 100 francs à affecter à la société venant de la localité la plus éloignée.

Des médailles commémoratives seront données à tous les Gymnastes présents.

Sur les instances de M. le Maire de Roubaix, les compagnies des Chemins de Fer du Nord et de l'Est accordent une réduction de moitié sur le prix du transport à l'aller et au retour, aux membres des Sociétés de Gymnastique en uniforme ou revêtus d'une insigne, qui se rendront à notre fête.

Toutefois, ils ne seront admis à profiter de cette réduction qu'à la condition de voyager en corps, et par groupe d'au moins dix personnes.

Les Chemins de Fer belges, de l'Etat, accordent la même réduction aux conditions suivantes :

1^o Produire au bureau du départ, la veille du voyage, une liste nominative des sociétaires partants, dressée sur timbre et certifiée conforme par l'autorité communale ;

2^o Voyager par train ordinaire, à l'exclusion des convois express.

Le commandant du recrutement de Lille, porte à la connaissance des hommes de l'armée territoriale les dispositions suivantes, extraites d'une circulaire ministérielle en date du 19 mai 1876 et des instructions de M. le général commandant le 1^{er} corps d'armée, en date du 31 mai 1876.

Les hommes appartenant aux classes de 1862 à 1866, qui n'ont point obéi aux convocations faites par voie d'offices et qui n'ont pas répondu à l'appel de leur compagnie, escadron ou batterie, sont invités à se présenter avant le 30 juin, terme de rigueur, au bureau territorial de la subdivision.

Les hommes qui n'obéiront pas à cet ordre seront recherchés par la gendarmerie, à partir du 1^{er} juillet prochain, et punis conformément à la loi du 18 novembre 1875.

Les mesures de répression édictées par cette loi sont :

1^o Les punitions disciplinaires ; 2^o L'envoi des hommes devant les tribunaux ordinaires.

Les punitions disciplinaires pourront être prononcées ainsi qu'il suit :

Par le commandant de recrutement, 8 jours de prison.

Par le général de brigade, 15 jours de prison.

Par le général de division, 30 jours de prison.

Les hommes punis seront dirigés sur des corps de troupe à proximité. Ils seront soumis à des exercices journaliers.

Un avis inséré au Journal officiel du 23 mars 1876 a fait connaître les conditions d'admission des élèves boursiers à l'Ecole supérieure de commerce de Paris.

L'inscription des candidats doit se faire du 1^{er} au 15 juillet prochain à la Préfecture, où les concours auront lieu les 17 et 18 du même mois.

Un ouvrier trieur de laine, nommé Alfred Masson, demeurant au quartier de l'Abreuvoir, a fait sur sa personne, une tentative de suicide.

Ce matin, vers 7 heures et demie, il s'est porté deux coups de couteau, l'un dans la gorge; l'autre au côté gauche.

Les causes de cette tentative de suicide, selon le dire même de Masson, est un chagrin domestique qui le minait depuis 6 ans. Mais il faisait aussi grande consommation de genièvre, on pense donc que cette folle liqueur et ses conséquences n'y sont pas étrangères.

Un tombereau attelé, appartenant à M. Louis Barque, aubergiste, rue de Tournai, à Lille, est tombé vendredi, vers trois heures, dans le bras du canal qui passe derrière l'abattoir.

Le cheval et des bateliers ont réussi à retirer le cheval, un moment submergé. Mais le pauvre animal, qui a reçu dans le poitrail un violent coup de brancard, n'en vaut guère mieux. On croit qu'il faudra l'abattre.

— Jeudi, vers onze heures, Sophie Beuzart, âgée de 31 ans, s'est engagée sur la voie ferrée au passage à niveau de Baillou, après le passage d'un train, a été atteinte par un train qui venait en sens opposé et tuée sur le coup.

— Avant-hier, on a retiré du canal de la Haute-Colme, à Looberghe, le cadavre d'une petite fille, M. Drietz. La pauvre petite y était tombée quelques minutes auparavant. La rivière a 1 m. 50 de profondeur en cet endroit.

— Un train vient d'accomplir en quarante-huit heures le trajet de New-York à San-Francisco. La distance est de 1,300 lieues environ; les trains ordinaires mettent cinq jours à la parcourir. Ce train ne comprenait que la locomotive et une voiture; douze voyageurs seulement y avaient été admis.

Etat-Civil de Roubaix. MARIAGES du 5 juin. — Charles Demunter, 35 ans tisserand, et Angéline Buis, 31 ans tisserande. — Pierre Bertrom, 39 ans tisserand et Marie Houwen, 31 ans ménagère. — Emile Lechmie, 28 ans rattacheur et Sophie Aubert, 25 ans rattacheuse. — Gustave Belpain, 22 ans ouvrier et Flore Jacquot, 19 ans sans profession. — Jean-Baptiste Dewame, 27 ans rattacheur et Adèle Gaillet, 22 ans bobineuse. — Phidias Herticlet, 25 ans tisserand et Léontine Carcette, 19 ans journalière. — Maurice Dhalluin, 22 ans mouleur et Maria Durier, 18 ans bobineuse. — François Derredt, 29 ans fleur et Marie Deschryver, 22 ans peigneuse. — Jean-Baptiste Lobry, 27 ans tisserand et Clémentine Desutter, 20 ans tisserande. — Odilon Hallaert, 27 ans mouleur et Marie Roggemans, 25 ans soigneuse. — Victor Vanmoortere, 32 ans tisserand et Marie Poppe, 47 ans ménagère. — Louis Depoorter, 25 ans condorrier et Rosalie Marchal, 22 ans couturière. — Charles Kimppe, 45 ans domestique et Elise Laman, 43 ans journalière. — Hercule Dumont, 25 ans fleur et Marie Blouise, 28 ans bobineuse. — Louis Dubacq, 31 ans ourdisseur et Marie Cuvelier, 21 ans bobineuse. — Louis Yverocke, 45 ans domestique et Philomène Dieryckx, 33 ans journalière. — Achille Laes, 35 ans lamier et Céline Squedim, 24 ans tisserande. — Jean-Baptiste Hèveau, 18 ans tisserand et Marie Spelers, 18 ans tisserande. — François Taverstier, 22 ans tisserand et Sophie Deleplongue, 23 ans bobineuse. — Cyrille Calette, 25 ans tisserand et Cécile Ducoulombier, 27 ans ourdisseuse. — Victor Deibar, 28 ans fleur et Clara Nitte, 23 ans rattacheuse. — Victor Vanmeirhaeghe, 33 ans tisserand et Philomène Codron, 20 ans soigneuse. — François Dhacq, 28 ans rotier et Marie Hodevert, 20 ans tisserande. — Jules Roueuw, 25 ans, journalier et Léonie Harri, 23 ans, oigneuse. — Julien Lecomte, 25 ans ourdisseur et Clémence Gabrean, 23 ans ourdisseuse. — Louis Duet, 29 ans, rattacheur et Marie Thombart, 25 ans, bobineuse. — Pierre Desplanques, 31 ans, ourdisseur et Aimée Carpesier, 32 ans, bobineuse. — Charles Leont, 30 ans, employé de commerce, et Maria Ronte, 23 ans, sans prof. — Henri Vanmeirhaeghe, 25 ans, tisserand, et Elise Delrué, 24 ans, peigneuse. — Jean Durjardin, 28 ans, fleur, et Rosalie Buisine, 26 ans, rattacheuse. — Julien Dhacq, 22 ans, tisserand, et Marie Delrué, 20 ans, soigneuse. — Lucien Foveau, 27 ans, ourdisseur, et Adèle Bayart, 23 ans, bobineuse. — Henri Lepiat, 23 ans, fleur, et Emerantiane Verhaeghe, 21 ans, dévideuse. — François Wedeux, 28 ans, tisserand, et Eloise Vanacker, 19 ans, tisserande. — Carlos Florquin, 26 ans, tisserand, et Mélanie Hoornaert, 39 ans, tisserande. — Jean Desmet, 27 ans, tisserand, et Palmyre Florquin, 20 ans, bobineuse. — Louis Delrué, 27 ans, fleur, et Julie Vanlysecke, 25 ans, tisserande. — Richard Debergue, 28 ans, ourdisseur, et Josephine Dellortrie, 23 ans, papillonneuse.

— Du 6. — Pierre Sasselange, 32 ans, négociant, chevalier de la légion d'honneur, et Cécile Binet, 25 ans, professeur. — Du 7. — Folidore Nys, 37 ans, photographe, et Pelagie Dejode, 24 ans, sans profession.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Impression Alfred Roboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien) et dans la France France, de Lille.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS. Les amis et connaissances de la famille VAN RENOO-VAN DEN AUWEL, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame ROSA VAN DEN AUWEL, décédée à Roubaix, le 9 juin 1876, à l'âge de 63 ans, sont priés de considérer le présent avis comme s'étant tenu et de vouloir bien assister aux convois et services solennels qui auront lieu le dimanche 11 juin 1876, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, rue de la Chapelle, à la maison mortuaire, rue Saint-Jean, 162.

Un obit solennel anniversaire sera célébré, en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 12 juin 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Frédéric KRABINSKY, décédé à Roubaix, le 3 mars 1856, à l'âge de 56 ans, en son domicile, rue de la Chapelle, à Roubaix, le même jour à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Dame Vierge DELRUE, son épouse, décédée à Roubaix le 16 mai 1876, à l'âge de 76 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu. 1141

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur EDMOND-JOSEPH BONNET, décédé à Roubaix, le 17 mai 1876, à l'âge de 89 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

à l'âge de 89 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sébastien, à Roubaix, le mardi 13 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI-JOSEPH GARDNER, époux de Dame ABILIS WATTEAU, décédé à Roubaix, le 1^{er} mai 1872, à l'âge de 37 ans et 5 mois, et de Monsieur Louis WATTEAU, époux de Dame Zénaïde THÉAS, décédé à Roubaix, le 20 mars 1869, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme s'étant tenu.